

CONSEIL MUNICIPAL du 12 janvier 2015

COMPTE-RENDU DE SEANCE

L'an deux mil quinze, le douze du mois de janvier à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de CENAC dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Catherine VEYSSY, Maire.

Présents (17) : Mme Catherine VEYSSY, Maire ; Mme HELIE, VRECH, MM BOUSSANGE, DUDREUIL ; Mmes VIDAL, DELDEVERT, POTTIER, DANAY, PARRA, DARRIET, PARABOSCHI ; MM LAMBAUDIE, DUTARTRE, ROUX, LATOUCHE, POIRIER
Pouvoirs (2): Mr LAUGAA à Mr DUDREUIL
Mr AUBY à Mme PARRA

Secrétaire de séance : Mme HELIE

En ouverture de séance, Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil de retirer la délibération concernant l'instruction des autorisations du droit du sol. Elle rappelle qu'à ce jour, deux organismes se sont portés candidats pour instruire au nom de la Commune les dossiers d'urbanisme : le SDEEG et le Pôle Territorial du Cœur Entre-Deux-Mers. La commission Urbanisme recevra le lundi 26 janvier ces candidats qui viendront présenter leurs propositions, en vue d'une prise de décision. Madame le Maire précise que la CDC des Portes de l'Entre-Deux-Mers a envisagé la même démarche. Le retrait de la délibération est accordé à l'unanimité.

I / Approbation du compte-rendu de la séance du 11 février 2014

Concernant le rapport annuel de l'eau et de l'assainissement du SIEA des Porte de l'Entre-Deux-Mers, Mr Lambaudie a souhaité préciser :

- que l'augmentation du niveau de chlore se faisait à la demande des autorités, et en fonction du niveau de risques.
- que le futur site internet de SIEA permettrait de favoriser les échanges entre les usagers et le syndicat.

Le compte-rendu de la séance du 11 décembre est adopté à l'unanimité.

2/ Demande de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2015

Madame le Maire explique que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (ex-DGE) est une subvention versée par l'État, visant à financer des projets d'investissements.

Peu d'opérations avec une maîtrise d'œuvre communale sont éligibles.

Un audit énergétique des bâtiments communaux réalisé par le SDEEG en 2013 a révélé que certains bâtiments, notamment le groupe scolaire, étaient très consommateurs en énergie.

Des investissements sur l'école ont ainsi été réalisés en 2014 (changement des chaudières).

Mais pour que ces travaux aient un impact sur les factures d'énergies, une rénovation plus globale doit être envisagée, spécialement sur l'isolation (menuiseries, isolation thermique par l'extérieur, isolation des plafonds). Par ailleurs, des investissements de remise aux normes sont également à prévoir.

Afin de présenter une demande de subvention dans les délais imposés par l'État (15 janvier 2015), un premier estimatif des travaux a été réalisé :

Travaux	
Isolation (menuiseries + isolation extérieure)	256250.00 €
Préau maternelle + abri entrée	60000.00 €
Remise aux normes incendie	12000.00 €
Remise aux normes cuisine	10000.00 €
Carrelage et faïence	20000.00 €
Peinture alimentaire	9000.00 €
Rénovation mur extérieur salle des maîtres	9965.00 €
TOTAL HT	377 215 €

Mme le Maire précise que les travaux seront réalisés en 2 tranches.

Ils sont éligibles à la DETR à hauteur de 35% du montant HT, selon le plan de financement suivant :

MONTANT DES TRAVAUX HT : 377 215 €

MONTANT DE LA SUBVENTION DETR : 132 025 €

MONTANT SUBVENTION CONSEIL GENERAL : 20 000 €

TVA : 75 443 €

TOTAL TTC DES TRAVAUX : 452 658 €

AUTOFINANCEMENT : 300 633 €

La délibération N°01-2015 est adoptée à l'unanimité.

3/ Convention avec la CDC des Portes de l'Entre-Deux-Mers de mise à disposition du personnel dans le cadre des TAP

Madame le Maire explique que dans le cadre des TAP, la CDC met des animateurs à disposition de la Commune pour assurer certaines interventions.

Une convention liant la Commune et la CDC, et fixant les tarifs de ces mises à disposition est soumise au Conseil.

Aussi, depuis la rentrée scolaire, un CLSH a été ouvert à Cénac. Les repas pris par les élèves le mercredi midi sont préparés par la société Aquitaine de Restauration et remboursés à la commune selon un tarif fixé dans la convention.

Proposition de tarifs :

Tarifs de remboursement de mise à disposition du personnel CDC à la commune :

- coût horaire d'animateur de 18.48 €
- coût horaire de directeur de 19.49 €

Tarif de remboursement à la commune par la CDC des repas du mercredi midi :

- coût forfaitaire de 5.50 € par repas servi.

Animateurs mis à disposition : 4

Coordonnateur : 1

Volume horaire des animateurs : 387h

Volume horaire du coordonnateur : 209.5h

Coût total année scolaire : 11 234.92 €

La délibération n°02-2015 est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21h10.